

ANNEXE A – Conditions tarifaires

Version de l'annexe	Décembre 2024
Version précédente	Décembre 2023

Tous les déclarants utilisant les services du programme de déclaration pour la vérification de déclarations ou de configurateurs doivent être enregistrés au programme INIES. Notamment, tout déclarant d'une déclaration portant le logo « FDES Vérifiée INIES » ou d'un module « ICV vérifié INIES » doit être enregistré au programme INIES.

Avant tout enregistrement au programme INIES, un déclarant doit ouvrir un compte sur la plate-forme de déclaration INIES.

Ensuite, selon le type et le nombre de FDES/ICV/configurateur à déclarer, il procède à l'achat d'au moins un jeton (F1, F2) ou d'un abonnement F3 ou F4.

A.1 Enregistrement de déclarations environnementales

L'enregistrement au programme INIES (obtention d'un numéro unique d'enregistrement servant aussi à la mise en ligne sur la base de données) d'une déclaration environnementale nécessite l'achat de jetons (F1 ou F2) ou d'un abonnement (F3). Un jeton ou un abonnement permet l'enregistrement d'une FDES (F1 ou F3), d'une FDES mère ou modèle ACV de référence (F2 ou F3), de FDES configurées (F1, F2 ou F3).

A.2 Enregistrement d'un module d'informations sur le cycle de vie (ICV)

L'enregistrement au programme INIES (obtention d'un numéro unique d'enregistrement servant aussi à la mise en ligne sur la base de données) d'un ICV nécessite l'achat de jetons F1 ou d'un abonnement.

A.3 Enregistrement d'un configurateur (propriétaire du configurateur, propriétaire d'un modèle ACV de référence et déclarant utilisateur d'un configurateur)**A3.1 Propriétaire du configurateur**

L'enregistrement au programme INIES d'un configurateur nécessite l'achat d'un abonnement F3 ou d'un jeton F2 par modèle ACV de référence (ou FDES mère) enregistré. Ces deux options permettent au propriétaire du configurateur de déposer dans INIES autant de FDES configurées qu'il le souhaite.

A3.2 Déclarant utilisateur d'un configurateur déjà enregistré

Un déclarant utilisateur d'un configurateur et propriétaire de certains modèles ACV de référence doit enregistrer tous ces modèles ACV de référence (jeton F2 ou abonnement F3).

Un déclarant utilisateur d'un configurateur déjà enregistré, non propriétaire des modèles ACV de référence qu'il utilise et qui est propriétaire des déclarations qu'il édite avec ce configurateur doit s'acquitter d'un jeton F4. Il peut ainsi se déclarer utilisateur d'un nombre illimité de modèles ACV de référence.

A.4 Achats de jetons à l'unité

Type	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F1	220 euros HT / jeton pour un achat de 1 à 19 jetons 190 euros HT / jeton pour un achat de 20 jetons ou plus Un jeton F1 permet d'enregistrer une FDES, une FDES configurée ou un ICV. L'enregistrement d'une FDES et d'un ICV portant sur le même produit requière deux jetons F1 différents.
F2	1 100 euros HT /jeton, Un jeton F2 permet d'enregistrer une FDES mère et un nombre illimité de FDES Configurées issue de cette FDES mère. Il est valable pendant la durée de validité de la FDES mère.

Les jetons permettent d'obtenir un numéro d'enregistrement au programme et de demander une mise en ligne de FDES/ICV. Ils sont utilisables jusqu'à 1 an après leur date de validation par le programme INIES. Les jetons non consommés sont perdus et ne donneront lieu à aucun avoir ni remboursement. Les numéros d'enregistrement obtenus restent valables pendant la durée de validité de la FDES ou de l'ICV. Les numéros d'enregistrement sont à renouveler à chaque mise à jour majeure complète des FDES/ICV entraînant une réinitialisation de la période de validité.

A.5 Formule d'Abonnement F3 pour un nombre illimité d'enregistrements

Un déclarant peut utiliser cette formule pour enregistrer un nombre illimité de déclarations (FDES, FDES mère, FDES configurées, ICV) ou déclarer un nombre illimité d'utilisation d'un modèle ACV de référence. Il s'engage à s'acquitter de cet abonnement chaque année.

Formule	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F3	3 200 euros HT / an tant que le déclarant dispose d'une FDES, d'un ICV ou d'un configurateur en ligne
F4	1 000 euros HT / an tant que le déclarant utilise au moins un modèle ACV de référence

Le forfait F3 est donc facturé tous les ans tant que le déclarant dispose de FDES/ICV/configurateurs en ligne dans la base INIES. Le déclarant peut rebasculer vers une formule F1 ou F2 quand il le souhaite. A la date d'expiration de l'abonnement F3, le déclarant devra alors s'acquitter du nombre de jetons F1 ou F2 correspondant aux FDES/ICV/configurateurs en ligne. Sinon, ses données seront mises hors ligne. Le forfait F4 est facturé tous les ans tant que le déclarant utilise au moins un modèle ACV de référence.

A.6 Coût de création d'un lien d'une FDES mère ou configurée vers le configurateur

Si un déclarant souhaite établir un lien vers une FDES mère ou configurée vers le configurateur qu'il utilise, Le coût de création d'un lien lors d'un premier enregistrement d'un configurateur sur la base INIES est facturé 2 000 € HT.